

La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 6 octobre 1906

No 8

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 113. — Les Quarante-Heures de la semaine, 113. — Ne désespérez du salut de personne, 114. — Nouvelle indulgence, 115. — Chronique des diocèses, 116. — Les travaux de la Basilique, 119. — Elle règne, 121. — L'élection du nouveau Général des Jésuites, 123. — Une conversion par l'image du Sacré-Cœur, 125. — Un souvenir de Monseigneur de Ségur, 127. — Bibliographie, 128.

•••••

Calendrier

— o —

7	DIM.	b	XVIII après Pent. et 2 oct. Fol. du Très Saint Rosaire , dbl. 2 cl. <i>Kyr.</i> de la Ste Vierge. II Vép., mém. du suiv. et du dim.
8	Lundi	b	Ste Brigitte, veuve,
9	Mardi	tr	SS. Denis, évêque, et ses SS. Compagnons, martyrs.
10	Merc.	†b	S. François de Borgia, confesseur.
11	Jeudi	†b	Du Saint Sacrement.
12	Vend.	†vr	De la férie.
13	Samd.	†b	S. Edouard, confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

7 octobre, Saint-Marc. — 8, Saint-Côme. — 9, Sainte-Christine. — 10, N.-D. de Lourdes (Mégantic). — 11, Saint-Bernard. — 12, Sainte-Anastasia.

Ne désespérer du salut de personne

— o —

Le P. de Ravignan espérait beaucoup, même pour les pécheurs surpris par la mort, lorsque ailleurs ils n'avaient pas eu la haine de Dieu. Volontiers, il parlait des mystères du moment suprême, et son sentiment paraît avoir été qu'un grand nombre se convertissent à leurs derniers moments, et meurent réconciliés avec Dieu sans qu'aucun signe extérieur ait manifesté ce changement.

Il y a certainement, dans certaines morts, des mystères de miséricorde où l'œil de l'homme ne voit que des coups de justice. A la lueur d'un dernier éclair, Dieu quelquefois se révèle à ces âmes dont le plus grand malheur avait été de l'ignorer ; et le dernier soupir, compris de celui qui « sonde les cœurs » peut être un gémissement qui appelle le pardon, c'est-à-dire un acte de contrition parfaite.

On a souvent cité le trait du général Exelmans, parent du Père de Ravignan, qui fut subitement précipité dans la tombe par un accident de cheval ; malheureusement il ne pratiquait pas. Il avait cependant promis de se confesser, mais il n'en eut pas le temps. Le Père qui, depuis longtemps priait et faisait prier pour lui, demeura dans la consternation quand il apprit cette mort. Or, le jour même, une personne habituée aux communications célestes, crut entendre une voix intérieure qui lui disait : « Qui donc connaît l'étendue de la miséricorde ? Sait-on la profondeur de la mer et ce qu'il y a d'eau dans l'océan ? Beaucoup sera pardonné à certaines âmes qui ont beaucoup ignoré. »

L'historien auquel nous empruntons ce récit, le P. de Ponlevoy, ajoute plus loin : « Chrétiens placés sous la loi de l'espérance, non moins que sous celle de la foi et de l'amour, nous devons nous élever sans cesse du fond de nos peines, jusqu'à la pensée de la bonté infinie du Sauveur. Aucune borne, aucune impossibilité n'est placée ici-bas entre la grâce et l'âme tant qu'il reste un souffle de vie. Il faut donc toujours espérer et ne cesser jamais d'adresser à Dieu d'humbles et persévérantes prières. On ne saurait dire jusqu'à quel point elles peuvent être exaucées. De grands saints et de grands docteurs ont été

bien loin en parlant de cette efficacité des prières pour les âmes des morts, quelle qu'ait été leur fin. Nous connaissons un jour ces ineffables merveilles de la miséricorde de Dieu. »

Une célèbre Visitandine, la Mère Marie-Denyse de Martignat, apprit un jour par révélation que le duc Charles-Amédée de Nemours s'était battu en duel avec son beau-frère le duc de Beaufort et avait été tué raide d'un coup d'épée. Cette triste nouvelle n'était pas encore connue à Annecy que la Mère Marie-Denyse accourait aux pieds de sainte Chantal : « Ma Mère, le duc de Nemours est mort en duel ; mais Dieu lui a fait miséricorde : il est en purgatoire. » Sainte Chantal hésitait à croire cette révélation.

« Ah ! répliqua Marie-Denyse . . . un éclair de grâce l'a frappé en même temps que le coup d'épée . . . Il y a été fidèle et Dieu l'a pardonné . . . C'est un effet des prières que l'on a faites pour lui . . . Prions pour que Dieu le délivre du purgatoire. »

Quelques jours après seulement on apprenait la nouvelle du duel et de la mort.

Depuis, sainte Chantal ne voulut jamais désespérer du salut de personne.

Nouvelle indulgence

« . . . J'ai assisté à l'audience où le Saint-Père a accordé cette indulgence si précieuse ; et la Sacrée Congrégation en a confirmé le Bref :

« Notre Saint-Père le Pape Pie X daigne accorder une indulgence de 300 jours, applicable aux âmes du Purgatoire, chaque fois que l'on récitera cette courte oraison jaculatoire :

« *Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en vous.* »

« Indulgence plénière pour qui la récite tous les jours du mois. »

« HERTZOG. »

(*Bulletin de l'Œuvre expiatoire, septembre.*)

Ne nous laissons pas égarer par ceux qui croient que la religion a fait son temps.

Chronique des diocèses

— o —

QUÉBEC

— Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé Herm. Guy, vicaire à Sainte-Hélène ;

M. l'abbé Ludger Michaud, vicaire à Saint-Anselme.

— Samedi, 29 septembre, ont eu lieu, à Saint-Grégoire de Montmorency, les funérailles de la Révérende Mère Saint-André, supérieure du couvent des religieuses de Saint-Joseph de Saint-Vallier, de cette paroisse. Cette religieuse, née Louise Griffet, de France, est décédée le 27 septembre, à l'âge de 61 ans, après 41 années de profession religieuse. M. l'abbé Ruel, curé de Saint-Grégoire, fit la levée du corps, et le R. P. Albert, capucin et curé de Limoilou, chanta le service funèbre, assisté comme diacre par le R. P. Sauner, supérieur du noviciat des Missionnaires du Sacré-Cœur, Beauport, et comme sous-diacre par M. l'abbé Laplante, curé de Portneuf. S. G. Monseigneur l'Archevêque donna l'absoute.

— Le T. H. Frère Firmin, supérieur général des Frères de la Croix de Jésus, a passé par Québec samedi dernier, en route pour l'Europe. La Congrégation des Frères de la Croix, sortie de France, n'existe plus qu'en Suisse, au Manitoba, et à Rimouski où elle a son noviciat.

— Dimanche soir à la chapelle du Séminaire, à l'occasion de la fête de Saint-Michel, a eu lieu le salut solennel accoutumé.

— Au commencement de la semaine, Mgr P.-H. Suzor, V. G., de Nicolet, a été l'hôte de l'Archevêché. Dimanche dernier, 30 septembre, c'était le 57^e anniversaire de son ordination sacerdotale, et il a eu la consolation de célébrer le saint sacrifice, ce jour-là, au maître autel de la basilique, au pied duquel il recevait la consécration le 30 septembre 1849. A la grand'messe, le chœur exécuta des chants appropriés à l'occasion d'un anniversaire aussi rare. Le vénérable prélat, qui est âgé de quatre-vingts ans, est encore d'une santé merveilleuse. Son aménité de caractère, la dignité et la distinction de ses manières n'ont fait qu'acquérir, un charme de plus, au contact d'une vieillesse à peine sensible.

— Mardi, 25 septembre, une imposante cérémonie religieuse avait lieu à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang. Après avoir célébré le saint sacrifice de la messe et fait une admirable instruction sur la vocation des Sœurs Hospitalières, S. G. Monseigneur l'Archevêque a reçu les vœux perpétuels de trois religieuses de chœur : les Révérendes Mères Marie-Anne Bélanger, dite de Saint-Jean-Berchmans ; Léonie Thibault, dite de Saint-Joachim, et Yvonne Turcotte, dite de Saint-Vincent de Paul. Sa Grandeur a aussi imposé l'habit religieux aux Révérendes Sœurs Gaboury, Martin, Picard, Gagnon, Michaud, Bourgelas et Pâquet, sous les noms respectifs de Sœurs Saint-Léon, Sainte-Jeanne de Chantal, Saint-Raphaël, Saint-Henri, Sainte-Christine, Sainte-Marie et Sainte-Colombe.

Parmi les membres du clergé présents à la cérémonie, on distinguait Mgr Marois, vicaire général, Mgr Faguy, curé de Québec, MM. les abbés Collet, Belleau, curé de Lambton, S. Bélanger, frère de la Mère Saint-Jean-Berchmans et vicaire à Saint-Roch de Québec, Faucher, aumônier de l'Hôtel-Dieu, et quelques autres.

RIMOUSKI

— Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque, les Révérends Messieurs A. Belles-Isles, E. Matte et J. Drapeau ont été nommés prêtres du Séminaire. Subséquemment, le Conseil du Séminaire a élu le Révérend M. A. Belles-Isles à la charge de directeur du Grand Séminaire, le Révérend M. Elzéar Matte à la charge de procureur, et le Révérend M. J. Drapeau à la charge de Préfet des Etudes ; ce dernier se trouve aussi chargé de la direction du Petit Séminaire.

— Il y a huit jours, ont eu lieu une retraite au Couvent des Ursulines, prêchée par l'aumônier, le R. P. Creschemine, eudiste, et une retraite au Petit Séminaire, prêchée par le R. P. Barolet, C. SS. R.

VALLEYFIELD

— On a commencé dernièrement des travaux d'agrandissement du monastère des Clarisses.

— Une statue de saint Thomas d'Aquin, patron du Séminaire, a été érigée en face de l'entrée de cette institution, après avoir été bénite solennellement à la cathédrale, le 23 septembre.

— Le R. P. Barreth, C. SS. R., a prêché la retraite annuelle des Séminaristes; et le R. P. Alexis, vicaire provincial des Capucins, a prêché celle des élèves du Petit Séminaire.

CHICOUTIMI

— Le 10 septembre dernier, il y a eu, à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier, une cérémonie religieuse présidée par Mgr Labrecque, assisté des Rév. Pères Pottier et Leguyader, eudistes. Le sermon a été donné par M. l'abbé Eug. Lapointe, supérieur du Séminaire.

Profession religieuse: Mlle Eliza Levesque, de Chicoutimi en religion, Sr Sainte-Delphine.

Véture: Mlle M.-Joséphine Saint-Hilaire, de Sainte-Anne de Beaupré, en religion Sr Saint-Gérard-Majella; Mlle M.-Louise Simard, de Saint-Méthode, Lac Saint-Jean, en religion Sr Marie de Jésus.

Trois Sœurs tourières de N.-D. Auxiliatrice, agrégées à la Communauté des Hospitalières, ont aussi prononcé leurs vœux perpétuels. Ce sont Mlle M.-A. Emilienne Tremblay, de Saint-Dominique, en religion Sr M. de la Visitation; Mlle Émelia Boily, de Saint-Dominique, en religion Sr M. du Bon-Conseil; Mlle M.-A.-Bernadette Rainville, en religion Sr M. de la Nativité.

— Dimanche, les paroissiens de la Malbaie ont présenté une adresse d'adieu à M. le G. V. B.-E. Leclerc, que l'état de sa santé oblige à se retirer du saint ministère.

Le Très Révérend M. Leclerc résidera désormais à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis.

JOLIETTE

— Mgr l'évêque de Joliette a pris part, en septembre, au pèlerinage des Assomptionnistes en Terre-Sainte.

On lira avec intérêt ce qu'a dit, du passage de l'évêque à La Chapelle-Montligeon (Orne), France, le *Bulletin de l'Œuvre expiatoire* établie en cette ville, en son dernier numéro :

« Le R. P. Pichon de Montréal était là pour fêter avec nous, le 15 août, Notre-Dame et son glorieux triomphe. En outre, le jour même de l'octave de l'Assomption, Mgr Archambault, évêque de Joliette au Canada, venait faire son pèlerinage dans le sanctuaire de Montligeon.

« Pour recevoir Sa Grandeur, nous nous étions portés, musique en tête, à sa rencontre, jusque sur la place de l'église. Il arrive à 8 heures, et est reçu par Mgr Buguet avec tout le clergé en habit de chœur : car il doit célébrer la messe incessamment. La musique fait alors entendre de douces et graves mélodies : c'est l'ouverture de l'opéra de *Joseph* de Méhul.

« Une grande partie de la population est venue pour assister à la messe de l'évêque étranger. Aussi, sur un désir de notre Directeur, Mgr Archambault adresse-t-il quelques mots d'édification à la sympathique assemblée.

« Il insiste sur une idée, rarement émise, et qui cadre pourtant bien avec le but de notre Œuvre : C'est un devoir de prier *pour l'âme délaissée de nos plus acharnés persécuteurs !* Nous devons agir ainsi, à l'exemple du divin Maître qui pria pour ses bourreaux sur la croix.

« Au sortir de la messe, il y a grande foule par les rues. On y défile alors au son du tambour et des clairons. Toute la bourgade est en liesse, et surtout chacun des employés de l'Œuvre. Monseigneur ne vient-il pas de donner un congé ! Aussi, la journée, comme bien l'on pense, s'écoule, hélas ! trop rapidement au dire de tous.

« Trop vite aussi a passé parmi nous Mgr de Joliette, l'homme de Dieu s'il en fut jamais et qui porte la douceur avec l'humilité empreintes sur son visage ; cet apôtre d'un diocèse nouveau, idéal, où, nous assure-t-il, *sur soixante mille catholiques, il n'en est pas même cinquante à rester éloignés des sacrements, à ne point faire leurs Pâques !*

« Belle leçon pour nos soi-disant catholiques de France, qui, de tous les devoirs impérieusement commandés par la religion, négligent de remplir le plus essentiel, le devoir pascal. »

Les travaux de la Basilique

De toutes parts des églises neuves se construisent, les anciennes sont transformées et la foi toujours aussi vive de nos populations fait des merveilles, suscitant des efforts qui permettent de compléter la décoration de nos édifices religieux. Notre vieille Basilique, dans laquelle on vient d'exécuter d'importants travaux, est entièrement dégagée des échafaudages qui ont servi

aux sculpteurs et aux décorateurs, et l'on peut juger de l'effet d'ensemble des travaux exécutés.

Des rosaces en relief blanches avec rehauts d'or décorent maintenant les arcs doubleaux et les voûtes. Celles de la voûte principale sont moins bien que les autres, les ornements trop petits d'échelle sont un peu maigres, et nous préférons l'ampleur de celles des basses nefs plus en rapport avec le reste de la décoration du monument.

Les châssis des fenêtres du bas ont fait place à de magnifiques verrières représentant : la naissance de la sainte Vierge — la Présentation de Marie au Temple — l'Annonciation — la Visitation, la Purification, — Marie retrouvant son divin Fils parmi les docteurs — la sainte Vierge assistant à l'agonie de Jésus sur la croix, la Pentecôte et le couronnement de la Mère de Dieu.

Ces verrières aux tons chauds sont bien dessinées; l'ornementation dans le style de la première partie du XVIII^e siècle est aussi gracieuse que délicatement colorée. Les physionomies des personnages ont été traitées avec un soin tout spécial et nous félicitons la maison A. Vermonet, à qui Mgr Faguy, le vénéré pasteur de la paroisse, s'est adressé pour l'exécution de ces vitraux. Cette maison est déjà bien connue en Canada, les verrières de Saint-Louis de France, du Sacré-Cœur, de Saint-Jean-Baptiste, et de l'Immaculée-Conception de Montréal sont sorties de ses ateliers, d'où viennent également les trois vitraux placés au portail de notre Basilique. Et nous souhaitons que M. Clave, le directeur des Ateliers de la maison Vermonet, qui a maintenant son bureau à Saint-Boniface en attendant d'y installer une partie de la fabrication, ait souvent l'occasion d'exercer son talent dans les églises de notre contrée.

Prochainement de nouvelles boiseries garniront les murs de l'église jusqu'à la hauteur des fenêtres; un peu plus tard, les fenêtres de la haute nef seront à leur tour garnies de vitraux, et lorsque le maître autel aura un *tombeau* plus en rapport avec le rétable et le baldaquin, la décoration de notre Basilique ne laissera rien à désirer.

C.

—♦♦♦—
L'alcool *affaiblit* et détraque l'intelligence.

Elle règne

— o —

Elle, c'est la Franc-Maçonnerie.

Oui, la Franc-Maçonnerie mène tout en France, et l'on n'y remue ni pied ni poing sans son autorisation. La Chambre des Députés et le Sénat sont ses valets à tout faire, et c'est le front dans la poussière qu'ils lui obéissent.

Nous n'en voulons pour preuve que le tableau suivant, où nous juxtaposons, avec leur date, un certain nombre de vœux émis dans le secret des loges, et le passage de ces vœux dans sa réalité des lois, grâce au vote de nos députés et de nos pères conscrits, ou à la complicité de nos ministres.

VŒUX MAÇONNIQUES.

Le 8 septembre 1900. —
Le Convent de 1900 émet le vœu que le Concordat soit rigoureusement appliqué dans son esprit et dans son texte, notamment que les prédications en langues étrangères et en patois soient interdites.

8 septembre 1900. — Vœu que les décrets de 1880 prescrivant la dissolution et l'expulsion des Congrégations non autorisées soient rigoureusement exécutés.

8 septembre 1900. — Vœu que le droit d'enseigner soit retiré aux Congréganistes.

8 septembre 1900. — Vœu

EXÉCUTION DES VŒUX.

Le 15 février 1901. — Une circulaire du préfet du Nord visant une décision du ministre sans donner de date, interdit les prédications et les instructions en langue flamande.

Le 29 septembre 1902. — Circulaire du F. Comte, aux préfets de Bretagne défendant les prédications en langue bretonne.

1^{er} juillet 1901. — Loi ordonnant aux Congrégations non autorisées de se pourvoir en autorisation dans les trois mois, sous peine de dissolution. Rejet en bloc par le Parlement de toutes les demandes d'autorisation.

7 juin 1904. — Loi interdisant aux membres d'une Congrégation quelconque le droit d'enseigner.

Presque partout des arrêtés

qu'il soit interdit de *mêler le drapeau national aux manifestations extérieures du culte, en tous les cas de le défigurer en le couvrant d'emblèmes religieux.*

8 septembre 1900. — Vœu que le *monopole des pompes funèbres* soit retiré aux *Fabriques* et aux *consistoires* pour être attribué aux *municipalités.*

8 septembre 1900. — Vœu que tous les *hôpitaux de l'État, civils et militaires,* soient *laïcisés* et que les *infirmières laïques* soient substituées aux *religieuses.*

11 mai 1894. — Au *Congrès des Loges de l'Est,* le F.: Fruit parle de l'*application intégrale des lois militaires.* Il ne voit qu'une violation grave de cette loi, *c'est la facilité donnée aux séminaristes soldats de fréquenter les cercles militaires catholiques.* Nous demandons un *décret interdisant aux militaires de tous grades la fréquentation de ces établissements.*

préfectoraux interdisent d'exposer le drapeau national avec l'emblème du Sacré-Cœur.

29 décembre 1904. — Loi attribuant aux *communes le monopole des funérailles.*

1^{er} janvier 1904. — Le F.: André, par décision ministérielle, *supprime le personnel religieux des hôpitaux de l'armée de terre.*

11 novembre 1903. — Le F.: Pelletan *chasse les Sœurs hospitalières des hôpitaux de la marine.*

Nombre de commissions administratives où siègent des FF.: prennent les mêmes décisions.

16 janvier 1904. — Le général Dessirier interdit à Paris le *cercle militaire du Gros-Caillou.*

Le 9 février 1904, le F.: André, ministre de la Guerre, adresse une circulaire aux commandants de corps d'armée interdisant la *fréquentation des cercles militaires et autres lieux de réunion ayant un caractère confessionnel, c'est-à-dire catholique, car en même*

23 septembre 1899. (C^o rendu du Convent, p. 265.) — *Vœu pour la suppression des coups de canon le Vendredi-Saint dans les ports.*

27 septembre 1902. — Délégation du Convent pour faire savoir au F.: Pelletan, ministre de la Marine, qu'il faut interdire la messe de rentrée du « Borda » et la bénédiction des navires de l'État. (Compte rendu du Convent, 1902, page 275.)

22 septembre 1898. — Vœu pour que les instituteurs ne puissent plus chanter le lutrin dans les églises. (C^o rendu du Convent, 1898, page 176.)

Etc., etc., etc.

temps la Maç.: encourageait et fondait, avec l'appui du Pouvoir, le *Foyer du soldat*, œuvre protestante et rationaliste.

13 avril 1900. — Télégramme du F.: de Lanessan, ministre de la Marine, défendant à la marine militaire de prendre le deuil jusqu'alors prescrit par les règlements.

5 novembre 1901. — Décret supprimant les pratiques religieuses publiques dans la marine.

Sept jours après, 4 octobre. — Le F.: Pelletan décide que la messe ne sera pas dite et que les navires ne seront plus bénits.

29 novembre 1900. — Décret qui porte: sont interdits aux instituteurs les emplois rémunérés ou gratuits dans le service des cultes.

(Sem. rel. d'Evreux.)

L'élection du nouveau Général des Jésuites

Les Romains ont coutume de dire qu'il y a trois papes à Rome: le pape blanc, c'est-à-dire le Souverain Pontife; le pape rouge, qui est le cardinal préfet de la Propagande et a juridiction sur plus de la moitié du monde; le pape noir qui

est le général des Jésuites. Ce n'est qu'une manière de dire pour marquer la grande autorité dont le général des Jésuites jouit dans sa Compagnie, à raison de son organisation.

Cette organisation est unique en son genre, et aucun autre institut au monde ne peut rien offrir de pareil. Toutes les fois que des congrégations nouvelles ont voulu se modeler sur la Compagnie, la Congrégation des Evêques et Réguliers a impitoyablement écarté les constitutions faites sur ce patron, et les a réduites au droit commun. Ce qui fait la grande force de la Compagnie de Jésus, c'est d'une part l'obéissance absolue de ses membres, et de l'autre le fait que l'autorité entière est concentrée dans les mains d'une personne, nommée Général, et qui est à vie. Sous le Père Claude Aquaviva, peu de temps après saint Ignace (1581), par suite de dissensions qui s'étaient produites parmi les Jésuites espagnols, ce général prononça d'un seul coup la radiation de 44 profès des quatre vœux. Le général n'est point tenu de donner les motifs de son expulsion; le recours même au Souverain Pontife est interdit. Il n'y a qu'une chose à faire, c'est quitter au plus vite l'Ordre. Il est clair cependant qu'une discipline si sévère n'est point exercée à l'arbitraire, et que ce terrible pouvoir d'expulsion sans réclamation ni contrôle n'est manié qu'à bon escient. On ne cite pas, en effet, de cas où le général se soit trompé et ait puni un innocent.

Le second facteur de la puissance de la Compagnie est le grand nombre de ses sujets éparpillés dans toutes les parties du monde. L'Ordre entier est divisé en cinq assistances : celle d'Italie a 1,922 religieux ; celle d'Allemagne, 4,336 ; celle de France et colonies, 3,088 ; celle d'Espagne, qui comprend aussi l'Amérique du Sud, 3,414 ; et enfin celle d'Angleterre qui embrasse tous les pays de langue anglaise, 2,754. En tout, l'Ordre des Jésuites compte, d'après leur dernière statistique 15,514 religieux pères et frères, profès des quatre vœux et profès des trois vœux.

Dans la liste des généraux de l'Ordre, qui compte 25 titulaires, on trouve des Italiens, des Belges, des Hollandais, des Espagnols, des Allemands, des Anglais, même un Polonais ; mais pas un nom français. A quoi attribuer ce fait, qui ne vient certainement pas d'une question de nationalité ?

Le P. Louis Martin, dernier général, est décédé le 18 avril 1906.

Les soixante-quinze délégués des vingt-cinq provinces pour l'élection de son successeur se sont réunis à Rome le 1^{er} septembre. Le vote a eu lieu en la fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge. L'élu est le R. P. François-Xavier Wernz. Il aurait eu, d'après ce que l'on dit, 71 voix sur 75. Une délégation s'est aussitôt rendue au Vatican pour demander au Pape de confirmer la nomination.

Le R. P. est né en 1842 dans le Wurtemberg. Lors de l'expulsion des Jésuites, il vint à Rome où il remplit les fonctions de Recteur de l'Université Grégorienne. Il est auteur d'un ouvrage important : *Jus Decretalium*. Aussi fut-il nommé par Pie X consultant de la commission chargée de codifier le droit canon.

L'émotion suscitée dans une partie de la presse par cette élection s'explique par le besoin qu'a la Franc-Maçonnerie en ce moment de faire flèche de tout bois.

(Sem. rel. de Cambrai.)

Une conversion par l'image du Sacré-Cœur

Notre-Seigneur a révélé à la B. Marguerite Marie qu'il prenait un plaisir singulier à être honoré sous la figure de son Cœur de chair. « Il veut que cette image soit exposée en public, afin de toucher le cœur insensible des hommes, il veut bénir les maisons où cette image sera exposée. »

La vérité de cette promesse a été souvent expérimentée. Voici comme confirmation, un fait merveilleux, qui s'est passé à Lille et dont les détails sont garantis par des témoins.

Au moins de septembre 1901, une religieuse garde-malade vint parler au curé d'un franc-maçon, en danger de mort. Il était un solidaire, et refusait de recevoir un prêtre. « Que faire ? » dit la Sœur. Le prêtre lui répondit : « Avant tout, adressons-nous au Sacré-Cœur de Jésus. Puis allez trouver le malade, offrez-lui vos services et placez, si vous le pouvez, dans sa chambre, une image du Sacré-Cœur. Ce sera un premier pas vers la prière, et s'il prie, il est sauvé. »

La Sœur se rendit donc chez le malade, un homme de trente ans, Georges X. . . , poitrinaire avancé ; il reçut la visiteuse par une vigoureuse profession de foi maçonnique : « Je suis libre penseur, je ne crois ni à Dieu, ni à l'âme, ni au ciel, ni à l'enfer ; je désavoue mon baptême, ma première communion et mon mariage béni à l'église. » — Quelle réception pour la pauvre religieuse ! Mais celle-ci, remplie de l'esprit du Sacré-Cœur, propose au malade de le soigner. — Il ne dit pas non, parce que sa femme, phtisique comme lui, est incapable de faire le ménage. « Mais entendez-vous, n'essayez pas de m'amener un prêtre. Je vous préviens que je n'en veux pas. . . » — La charitable garde-malade lui prodigua, dans ses trois premières visites, des marques d'intérêt compatissant et des soins tout maternels. A la quatrième, elle essaye, à la dérobée, de piquer sur le mur une image du Sacré-Cœur. — « Que faites-vous là, dit Georges ; qu'est-ce que c'est ? Donnez-moi cela ! » Toute tremblante à la pensée qu'il va la déchirer, la Sœur la lui présente, suppliant au fond de l'âme le Sacré-Cœur de toucher le malade. Georges examine la gravure, fait d'abord la moue, puis son visage se radoucit : « La figure est belle elle est si douce ! » Enhardie, la Sœur veut lui lire les promesses imprimées au verso : « Bah, un tas de farces ! . . . Pourtant, si cela vous plaît, fixez-la au mur ; après tout je m'en moque ; ça ne peut pas me faire de mal. » Quelques amis francs-maçons viennent le visiter et se moquent de l'image du malade. Cependant pour ne pas contrarier la garde, si douce et dévouée, il s'oppose à ce qu'on enlève l'image.

Quelques jours après, sous l'influence latente de la grâce, il tolère que la religieuse récite, en sa présence, une courte prière et s'y unit en disant simplement « Jésus ». Il refuse de dire aussi « Marie » (1).

Un jour il dit à la religieuse : « Je vois bien que vous voulez me convertir, c'est perdre votre temps et votre peine. Convertissez ma femme, elle est aussi franc-maçonne, et elle aussi a signé l'engagement de mourir sans prêtre. » On le prit au mot. On instruisit sa pauvre femme, plus ignorante que mauvaise ;

(1) Les âmes qui appartiennent au démon redoutent par-dessus tout, dans leur orgueil, la dévotion à la Sainte Vierge, si humble et si pure.

au bout de quelques jours, elle se confessa et, devant témoins, rétracta ses serments.

Quant au mari, il résistait toujours : « Plus tard nous verrons ; que diraient mes amis ? On m'a promis de l'argent. . . » C'était donc le respect humain et le pécuniaire qui retenaient le pauvre pécheur. La maladie faisait des progrès rapides ; on redoublait les prières au Sacré-Cœur et à la sainte Vierge. Le jour de Notre-Dame de Treille, patronne de Lille, une zélatrice de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur alla trouver le moribond. Enflammée de zèle pour les âmes, elle lui montre de près l'image du Sacré-Cœur et lui parle de l'amour et de la miséricorde du divin Maître. Georges résiste et met en avant la peur des camarades : « Qui donc est maître ici ? » reprend la visiteuse. — « C'est moi », dit le malade. — « Si c'est vous, mettez donc à la porte tous ces faux amis qui veulent vous perdre et convertissez-vous : si vous mourez comme cela, vous irez sûrement en enfer et pour toujours !. . . »

A ces mots, vaincu par la grâce, le malade répond : « Eh bien ! je cède. » Il se confesse, reçoit les Sacrements et, devant un notaire et quatre témoins, rétracte les engagements de solidaire-franc-maçon.

Transporté de joie, il reçut ensuite le scapulaire du Sacré-Cœur et une médaille de Notre-Dame. Pendant les deux jours qu'il vécut encore, il répéta tous les actes d'amour de Dieu, baisant souvent le crucifix et expira en disant : « Marie, aidez-moi ! » Bref, il est mort en prédestiné. Les francs-maçons furieux réclamèrent l'enterrement civil, mais en vain.

Trois mois après, sa femme le suivit dans les meilleures dispositions en invoquant le Sacré-Cœur. Gloire soit donc rendue au Cœur miséricordieux de Jésus !

Un souvenir de Monseigneur de Ségur

A l'époque où Mgr de Ségur évangélisait les faubourgs de Paris, un fait original et touchant marqua la fin d'une de ses missions. Deux ou trois jours avant la clôture, une pauvre ouvrière était venue se confesser et témoignait une grande joie de se voir en paix avec le bon Dieu. « Ah ! disait-elle au mis-

sionnaire qui venait de l'absoudre, que je suis donc contente ! Je n'ai jamais été aussi heureuse de ma vie. Si vous pouviez *pincer* mon mari ! c'est un bon homme, mais il ne veut pas entendre parler de la religion. Il vient cependant presque tous les jours à la mission : il se tient près de tel pilier ; il est fait de telle et de telle manière, a une grosse barbe, etc. Tâchez donc d'aller à lui ; il n'est pas méchant au fond ; peut-être se laissera-t-il prendre ? Seulement, ne lui dites pas que je suis venue me confesser, il me tuerait ! » Le lendemain, un ouvrier, avec une grande barbe, venait se confesser au milieu de beaucoup d'autres ; c'était le mari. Quand il eut fini : « Monsieur, dit-il au prêtre, je suis marié et ma femme n'est pas dévote, bien loin de là. Si vous pouviez aussi la *prendre* ! Je tâcherais de l'amener demain sous prétexte de *quelque chose*. Seulement ne lui dites pas que je suis venu à confesse, elle se moquerait de moi ! » Les deux pénitents arrivèrent en effet au rendez-vous. Que l'on juge de leur surprise et de leur joie, quand ils apprirent qu'ils étaient réconciliés l'un et l'autre. « Vous êtes tous deux des nigauds d'avoir tant tardé et de vous être méfiés l'un de l'autre leur dit en riant le bon prêtre. Embrassez-vous, et désormais servez ensemble le bon Dieu. » Et quand ils se furent embrassés en pleurant, il leur donna comme souvenir, un Christ, une statue de la sainte Vierge et deux *Manuels du Chrétien*.

Bibliographie

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (9e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr. par an. Directeur, Mgr Le Monnier, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de septembre :

Ignis ardens (J. de l'Estoile) — Religion et sciences occultes (Louis d'Albory) — Possession collective (Simmius) — De vrais miracles constatés (*suite*) (Abbé P. T.) — Extériorisation de l'âme (Gabriel Jaune) — Une hypothèse (C. V.) — Deux faits de télépathie (X.) — Revue des revues — Variétés.

Prenons des *habitudes de vie* un peu dure.